

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 26/01/2022

### **CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'ARRÊTE CADRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU - DU 26 JANVIER AU 16 FEVRIER 2022.**

Une procédure de consultation du public sur le projet d'arrêté-cadre interdépartemental de gestion de la ressource en eau en période d'étiage pour le sous-bassin de l'Allan et qui concerne les départements du Doubs et du Territoire de Belfort, est ouverte du 26 janvier au 16 février 2022 inclus.

Élaboré dans le cadre d'un travail conjoint entre les DDT du Doubs et du Territoire de Belfort, cet arrêté est destiné à assurer une meilleure coordination des restrictions d'usage de l'eau entre les départements et dans le bassin versant de l'Allan, et à harmoniser les modalités de gestion des étiages de part et d'autres des frontières départementales.

Cet arrêté va ainsi permettre une meilleure gestion des sécheresses et une meilleure compréhension de l'état de la ressource et des mesures à l'échelle des communes du bassin de l'Allan.

Le projet d'arrêté et une note de présentation sont consultables sur le site internet de la préfecture : <https://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Participation-du-public-consultations-et-enquetes-publiques-en-cours>

Le public est invité à faire valoir ses observations pour le Territoire de Belfort avec pour objet «consultation du public sécheresse», par mail :

[ddt-seef@territoire-de-belfort.gouv.fr](mailto:ddt-seef@territoire-de-belfort.gouv.fr)

ou sur le site de démarches simplifiées :

<https://www.demarches-simplifiees.fr>

### **Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle**

Tél. : 03 84 57 15 76

Mél. : [pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr](mailto:pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr)

Direction du cabinet



ou par courrier à l'adresse suivante :

Direction Départementale du Territoire de Belfort  
Service Eau, Environnement et Forêt  
8, place de la Révolution Française, B.P. 605  
90020 Belfort CEDEX

A l'issue de cette phase de consultation du public, l'arrêté cadre inter-départemental du bassin de l'Allan sera signé par les préfets des départements du Doubs et du Territoire de Belfort.

**CONSULTATION  
DU PUBLIC**

**Du 26 janvier au 16 février 2022**

Sur le projet d'arrêté-cadre  
de gestion de la ressource  
en eau en période d'étiage  
pour le sous-bassin de l'Allan -  
départements du Doubs  
et du Territoire de Belfort

**PRÉFET  
DU TERRITOIRE  
DE BELFORT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Cours d'eau du Margrabant - Larivière  
(Août 2020 © OBF-SD90)*